

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 21.074

L'an deux mille vingt et un, le 03 juin, à 14 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 mai 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 mai 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Océane FERNANDES
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : COORDINATION DE LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINADE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE ROYAN, LA CARA ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA CHARENTE-MARITIME (SDIS 17)

RAPPORTEUR : M. DURESSAY

VOTE : UNANIMITÉ

Vu l'article L. 2213-23 du Code général des collectivités territoriales, permettant aux maires des communes littorales d'exercer la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage par des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux.

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la CARA, à compter du 1^{er} janvier 2020, précise qu'elle exerce dans le cadre de la compétence « Sécurité des personnes et des biens » notamment l'armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade. Cet armement des postes de secours comprend leur dotation en moyens matériels et humains, l'ensemble de ces moyens étant dédiés à la surveillance des zones de baignade.

En vertu des articles L.1424-1, L.1424-2 et L.1424-42 du Code général des collectivités territoriales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) peut organiser et mettre en œuvre, à la demande de la CARA, par voie de convention, la surveillance des zones de baignade contre une participation financière de cette dernière. Cette mission facultative des SDIS comprend le recrutement, la formation et l'emploi des personnels affectés à la surveillance des zones de baignade au sens de l'arrêté ministériel du 6 avril 1998 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Considérant les compétences respectives des maires des communes littorales, de la CARA et du SDIS 17, il est proposé de coordonner la surveillance des zones de baignade du territoire de la CARA par une convention.

Considérant que cette convention a pour objet de fixer entre les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et La Tremblade, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Charente-Maritime :

- Le rôle et la responsabilité de chacun,
- L'organisation de la surveillance,
- Les modalités de coordination des parties,
- Les modalités de financement de la surveillance,
- Le dimensionnement du dispositif opérationnel 2021 (en annexes).

Il est proposé à l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis sur le présent projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le projet de délibération présenté au conseil communautaire du 31 mai 2021,
- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe entre les communes de Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre et La Tremblade, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et le Service Départemental d'incendie et de Secours de Charente-Maritime, relative à la coordination de la surveillance des zones de baignade pour l'année 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 07 juin 2021

Certifié conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS





CONVENTION DE COORDINATION DE LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINADE DU TERRITOIRE DE LA CARA – ANNÉE 2021

Entre :

La commune de MESCHERS-SUR-GIRONDE, dont la Mairie est située 38, rue Paul Massy – 17132 MESCHERS-SUR-GIRONDE - N° SIREN 211 702 303, représentée par son Maire, Madame Françoise FRIBOURG, agissant en vertu de la délibération n° *7.1705/21* du conseil municipal du *17.05.2021*.....,

La commune de ST-GEORGES DE DIDONNE, dont la Mairie est située 1, avenue des Tilleuls – 17110 ST-GEORGES DE DIDONNE - N° SIREN 211 703 335, représentée par son Maire, Monsieur François RICHAUD, habilité à signer la présente convention par délibération n° *2021.067* du conseil municipal du *6 mai 2021*.....,

La commune de ROYAN, dont la Mairie est située 80, avenue de Pontailac – 17200 ROYAN – N° SIREN 211 703 061, représentée par son Maire, Monsieur Patrick MARENGO, agissant en vertu de la délibération n° *21.074* du conseil municipal du *3 Juin 2021* ...,

La commune de VAUX-SUR-MER, dont la Mairie est située 1, place Maurice Garnier – 17640 VAUX-SUR-MER - N° SIREN 211 704 614, représentée par son Maire, Monsieur Patrice LIBELLI, agissant en vertu de la délibération n° du conseil municipal du *25 Juin 2021*.....,

La commune de ST-PALAIS-SUR-MER, dont la Mairie est située 1, avenue de Courlay – 17420 ST-PALAIS-SUR-MER - N° SIREN 211 703 806, représentée par son Maire, Monsieur Claude BAUDIN, agissant en vertu de la délibération n° *2021-165* du conseil municipal du *17. JUN 2021*.....,

La commune de LES MATHES-LA PALMYRE, dont la Mairie est située 10, rue de la Sablière – 17570 LES MATHES - N° SIREN 211 702 253, représentée par son Maire, Madame Marie BASCLE, agissant en vertu de la délibération n° *décision* du conseil municipal du *25 mai 2020*.....,

La commune de LA TREMBLADE, dont la Mairie est située 23, rue de la Seudre – 17390 LA TREMBLADE - N° SIREN 211 704 523, représentée par son Maire, Madame Laurence OSTA-AMIGO, agissant en vertu de la délibération n° *D2020.066* du conseil municipal du *15 Juillet 2020*..,

dénommées ci-après « les Communes »,

d'une part,

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dont le siège est situé 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex - N° SIREN 241 700 640, représentée par son Président, Monsieur Vincent BARRAUD, agissant en vertu de la délibération n° CC-210531-*F2* du conseil communautaire du 31 mai 2021, dénommée ci-après « CARA »,

d'une part,

et :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime, dont le siège est situé ZI des 4 Chevaliers – 2, avenue Eric Tabarly – BP 60099 – 17187 PÉRIGNY Cedex – N° SIREN 281 700 252 représenté par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, agissant en vertu de la délibération n° *57.2021* du Bureau du Conseil d'administration du *15 Juin*..... 2021, dénommé ci-après « SDIS 17 »,

d'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Aux termes de l'article L. 2213-23 du code général des collectivités territoriales, les maires des communes littorales exercent la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage par des engins de plage et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce en mer jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux.

L'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la CARA, à compter du 1er janvier 2020, précise qu'elle exerce dans le cadre de la compétence « Sécurité des personnes et des biens » notamment l'armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade. Cet armement des postes de secours comprend leur dotation en moyens matériels et humains, l'ensemble de ces moyens étant dédiés à la surveillance des zones de baignade.

En vertu des articles L. 1424-1, L. 1424-2 et L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime (SDIS 17) peut organiser et mettre en œuvre, à la demande de la CARA, par voie de convention, la surveillance des zones de baignade contre une participation financière de cette dernière. Cette mission facultative des SDIS comprend le recrutement, la formation et l'emploi des personnels affectés à la surveillance des zones de baignade au sens de l'arrêté ministériel du 6 avril 1998 modifié, relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Article 1 - Objet

Au regard des compétences de chacune des parties, la présente convention a pour objet de coordonner la participation des Communes, à travers leur Maire, de la CARA et du SDIS17 à la mise en œuvre du dispositif opérationnel de sécurité des zones de baignade.

La présente convention détermine :

- Le rôle et la responsabilité de chacun,
- L'organisation de la surveillance,
- Les modalités de coordination des parties,
- Les modalités de financement de la surveillance.

Article 2 - Rôle et responsabilité des parties

2.1. Les Communes

En vertu de l'article L 2213-23 Code général des collectivités territoriales, le maire est responsable de la sécurité des zones de baignade de sa commune.

Son rôle est de :

- Organiser et règlementer les différents espaces, les aménagements prévus pour la baignade et la pratique des activités nautiques ;
- Délimiter les zones de baignade surveillées, ainsi que les zones dédiées à la pratique des activités nautiques ;
- Déterminer les périodes de surveillance de la baignade ;
- Déterminer et mettre en place les plans de balisage sous validation du préfet maritime et pour la commune de Meschers-sur-Gironde sous la validation du Grand Port Maritime de Bordeaux ;
- Assurer la publicité en mairie et sur les lieux des conditions de pratiques de baignade et des activités nautiques sur le territoire communal ;
- Dimensionner le dispositif de sécurité des zones de baignade à l'échelle de la commune ;
- Interdire la baignade dans les zones dangereuses ;
- Assurer la signalisation, quelle que soit la qualification de la zone, des dangers spécifiques et/ou inhabituels présents ;
- Organiser les secours, quelle que soit la qualification de la zone.

2.2. La CARA

En vertu de sa compétence « Sécurité des personnes et des biens » comprenant notamment l'armement des postes de secours destinés à la surveillance des zones de baignade, la CARA doit :

- Accompagner les maires pour l'organisation et la mise en œuvre de la sécurité des zones de baignade, qui relèvent toutefois, *in fine*, du seul pouvoir décisionnel des maires ;
- Assurer une veille juridique de la réglementation ;
- Assurer l'installation et l'armement matériel des postes de secours ;
- Assurer l'armement des postes de secours en moyens humains (mission confiée au SDIS 17) ;
- Assurer le financement de la surveillance des zones de baignade ;
- Coordonner le dispositif de sécurité des zones de baignade en assurant l'interface entre la Commune et le SDIS 17.

2.3. Le SDIS 17

En vertu de la présente convention, la CARA sollicite le SDIS 17 dans le cadre de ses missions facultatives, moyennant une participation financière pour la mise en œuvre de la surveillance des zones de baignade. Ainsi, le SDIS 17 a pour missions de :

- Sélectionner, former et recruter le personnel avant la saison et préparer son adaptation à l'emploi notamment par la prise en compte des spécificités environnementales et opérationnelles de la CARA (conformément à la convention du 30 mars 2021 relative à l'organisation des formations pour le recrutement des nageurs-sauveteurs entre la CARA et le SDIS 17 pour 2021) ;
- Mettre en œuvre le dispositif de sécurité des zones de baignade dimensionné par les maires dans le cadre de la coordination réalisée par la CARA.

Article 3 – Organisation de la surveillance

3.1. Définition du dispositif opérationnel

Les Communes déterminent les périodes de surveillance en concertation avec la CARA.

Dans le cadre de l'élaboration du dispositif de sécurité des zones de baignade, il est procédé à une analyse des risques par site par le chef du service sécurité des zones de baignade de la CARA.

Cette analyse débouche sur une proposition des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour couvrir les risques identifiés (qualification et quantification des moyens humains et matériels) ainsi qu'une proposition de période de surveillance (dates d'ouverture et de fermeture des postes de secours). Après validation du projet du dispositif de sécurité des zones de baignade par les Communes, la CARA le transmet au SDIS 17 afin qu'il émette un avis.

Cette démarche permet au SDIS 17 de vérifier s'il est en capacité de mettre en œuvre ce dispositif sur la période demandée.

3.2. Mise en œuvre du dispositif :

Les obligations des Communes :

- Rédiger et transmettre à la CARA les arrêtés municipaux réglementant les zones de bain et activités nautiques et assurer leur affichage sur les lieux qu'ils réglementent,
- Mettre en place le balisage,
- Mettre en place la signalétique des postes de secours et des lieux de baignade,
- Transmettre à la CARA les résultats d'analyse de la qualité des eaux de baignade, les afficher et les déposer dans les postes de secours concernés.

Les obligations de la CARA :

- Accompagner les maires sur la définition géographique et technique des zones de baignade surveillées, ainsi que sur la rédaction des arrêtés de chaque zone de bain, qui relèvent toutefois, *in fine*, du seul pouvoir décisionnel des maires. Chaque arrêté municipal sera mis à disposition du SDIS 17 dans les postes de secours qu'il réglemente ;
- Mettre à disposition du SDIS 17 l'armement matériel opérationnel des postes de secours (jets-ski, canots semi-rigide motorisés, quads, ULS, ...) ;
(La liste détaillée des postes de secours et de leur matériel figure dans l'annexe jointe à la présente convention relative au dimensionnement du dispositif de sécurité des zones de baignade de l'année 2021).
- Maintenir en conditions opérationnelles les postes de secours (infrastructures, armement matériel) : approvisionnement, soutien technique et logistique ;
- Héberger les nageurs-sauveteurs n'ayant pas de résidence sur le territoire de la CARA ;
- Coordonner le dispositif de sécurité des zones de baignade mis en œuvre par le SDIS 17 ;
- Accompagner en conseils techniques le SDIS 17 ;
- Financer la surveillance assurée par le SDIS 17.

Les obligations du SDIS 17 :

- Sélectionner, préparer et former des candidats sauveteurs avant la saison (stages « mer », SPVSBAN et toutes formations réglementaires nécessaires en vigueur dont celles qui sont liées à l'utilisation de l'armement matériel spécifique des postes de secours) ;
- Contrôler la compétence du personnel retenu et son aptitude médicale (conformément aux textes réglementaires en vigueur dans ces domaines) ;
- Recruter le personnel compétent en qualité de sapeur-pompier volontaire saisonnier ;
- Équiper les personnels en vêtements individuels devant être portés dans le cadre de leur mission ;
- Accueillir et mettre en place les sauveteurs ;
- Manager et suivre ses personnels durant toute la période d'activation des postes de secours en termes de : respect du règlement, consignes de surveillance/prévention et modalités de fonctionnement qui auront été définis avec la CARA ;
- Gérer quotidiennement les effectifs (management et planification des créneaux de travail de chaque poste de secours et chef de secteur), le suivi des plannings, ainsi que l'indemnisation des personnels ;
- Mettre en œuvre le dispositif de sécurité des zones de baignade décliné dans l'annexe jointe à la présente convention ;
- Doter d'un véhicule du SDIS 17 chacun des trois chefs de secteur durant la période de surveillance des zones de baignade déterminée annuellement par les communes en concertation avec la CARA ;
- Établir et transmettre à la CARA un état détaillé des dépenses, accompagné des pièces justificatives correspondantes en vue du reversement des sommes consacrées à la surveillance des zones de baignade du territoire de la CARA.

Article 4 - Modalités de coordination des parties

4.1. Communication

Les Communes, le SDIS 17 et la CARA s'engagent à mentionner la contribution opérationnelle et/ou financière de chacun dans toutes les opérations de communication liées à la surveillance des zones de baignade du territoire de la CARA.

4.2. Suivi

- Passage d'informations :
 - entre les Communes et la CARA concernant tout évènement pouvant avoir des incidences sur le fonctionnement des postes de secours ;
 - entre la CARA et le SDIS 17 afin d'échanger quotidiennement sur l'opérationnalité de chaque poste de secours et leur activité, ainsi que tout évènement nécessitant une remontée d'information entre les deux entités.
- Organisation de réunions hebdomadaires entre le SDIS 17 et le chef du service Sécurité des Zones de Baignade en présence des chefs de secteur, notamment au niveau des retours d'expérience de la semaine écoulée, des ressources humaines (problématiques rencontrées, évolution des tableaux de service), d'un état des plannings d'entraînements hebdomadaires des nageurs-sauveteurs.

4.3. Evaluation

Sur le dernier trimestre de l'année, une réunion d'évaluation sera organisée par la CARA regroupant les 7 communes du littoral et le SDIS 17 afin de faire le bilan de la saison écoulée. Un compte-rendu de cette réunion sera transmis par la CARA à l'ensemble des parties.

Article 5 – Modalités de financement de la surveillance

Un état détaillé des dépenses, accompagné des pièces justificatives correspondantes, sera établi par le SDIS 17 en vue du reversement des sommes consacrées à la surveillance des zones de baignade par la CARA :

➤ *L'indemnisation des sauveteurs :*

Les indemnités versées par le SDIS 17 aux sauveteurs et aux chefs de secteurs font l'objet d'un remboursement intégral par la CARA à l'issue de la saison. L'indemnisation est réalisée sur la base suivante : taux horaire par grade (majorés de 50 % les dimanches et jours fériés) fixé par l'arrêté ministériel en vigueur x nombre d'heures de travail (correspondant aux sujétions par fonction exercée fixées par délibération du CASDIS rapport n° du).

➤ *L'habillement, la formation, le suivi de l'aptitude médicale, l'assurance des sauveteurs :*

Les frais de formation, d'équipement en effets vestimentaires de service, de suivi d'aptitude médicale et d'assurance des sauveteurs et chefs de secteurs supportés par le SDIS 17 seront intégralement remboursés par la CARA.

Les frais seront calculés au prorata journalier des sommes engagées par le SDIS 17 sur présentation d'un état détaillé des dépenses.

➤ *Frais logistiques :*

Les frais de carburant des véhicules mis à disposition par le SDIS 17 seront remboursés par la CARA.

➤ *Frais de gestion :*

Les frais de gestion et de traitement des dossiers seront supportés par la CARA à hauteur d'un montant fixé forfaitairement à 5 % du montant des indemnités horaires versées aux sauveteurs.

Un acompte provisionnel sera versé au SDIS 17 sur la base de 50 % des dépenses engagées l'année précédente avant le 1^{er} juin 2021.

Le solde sera versé sur présentation de l'ensemble des justificatifs énumérés ci-dessus, au plus tard le 15 décembre 2021.

Article 6 - Assurance

La CARA prend en charge l'assurance de l'ensemble du matériel déployé sur l'ensemble du dispositif.

Le SDIS 17 prend en charge directement ou par l'un de ses assureurs, au regard de ses responsabilités, les conséquences financières des préjudices causés ou subis par l'un de ses personnels en service commandé.

Les personnels bénéficient, en tout état de cause, de la protection sociale prévue par la loi du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires. Les personnels bénéficient d'une protection juridique fonctionnelle de la part du SDIS 17.

Article 7 - Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au **31 décembre 2021**.

Article 8 - Litiges

Les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable à tout litige. Néanmoins, en cas de désaccord persistant, tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15, rue de Blossac – BP 541 – 86020 POITIERS Cedex – Tél. 05.49.60.79.19. – Fax. 05.49.60.68.09. – Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr.

Article 9 – Documents annexés à la convention

Annexe 1 – Dimensionnement du dispositif opérationnel CARA 2021

Fait en 9 exemplaires,

Le Maire de Meschers-sur-Gironde,



Françoise FRIBOURG

Le Maire de St-Georges de Didonne,



François RICHAUD

Le Maire de Royan,



Patrick MARENGO

Le Maire de Vaux-sur-Mer,



Patrice LIBELLI

Le Maire de St-Palais-sur-Mer,



Claude BAUDIN

Le Maire de Les Mathes-La Palmyre,

Marie BASCLE

Le Maire de La Tremblade,



Laurence OSTA-AMIGO

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique,

AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE
107, Avenue de Rochefort
17201 ROYAN CEDEX

Vincent BARRAUD

Le Président du Conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Charente-Maritime,

Jean-Pierre TALLIEU



ANNEXE

À LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA SURVEILLANCE DES ZONES DE BAINNADE DU TERRITOIRE DE LA CARA

DIMENSIONNEMENT DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINNADE CARA 2021

Sommaire

1. Préambule

- 1.1. Présentation du littoral CARA
- 1.2. Evolution du trait de côte
- 1.3. Analyse des besoins
- 1.4. Dispositions spécifiques

2. Organisation du dispositif de sécurité des zones de baignade CARA 2021

- 2.1. Présentation du dispositif
 - 2.1.1. Localisation des postes de secours
 - 2.1.2. Périodes et horaires de surveillance
- 2.2. Analyse des zones de baignade aménagées et surveillées de la CARA
 - 2.2.1. Meschers-sur-Gironde
 - 2.2.2. Saint-Georges de Didonne
 - 2.2.3. Royan
 - 2.2.4. Vaux-sur-Mer
 - 2.2.5. Saint-Palais-sur-Mer
 - 2.2.6. Les Mathes / La Palmyre
 - 2.2.7. La Tremblade
- 2.3. Armement des postes de secours de la CARA 2021
 - 2.3.1. Armement général type
 - 2.3.2. Armement spécifique
 - 2.3.3. Répartition des effectifs

3. Mise en œuvre du dispositif

- 3.1. Fonctionnement des postes de secours CARA
- 3.2. Organigramme - Rôles et missions des nageurs sauveteurs

1. PRÉAMBULE

Par sa compétence facultative « Sécurité des personnes et des biens », comprenant notamment l'armement des postes de secours, la présente annexe expose les dispositions relatives à l'organisation du dispositif de sécurité des zones de baignade de cet armement destiné à la surveillance des zones de baignade. La CARA sollicite le SDIS 17 pour les missions de prévention, d'intervention et de surveillance des zones de baignade aménagées et surveillées de son territoire.

1.1. Présentation du littoral CARA

Répartie sur sept communes littorales (Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges de Didonne, Royan, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes / La Palmyre et La Tremblade), la façade littorale de la CARA s'étend sur une soixantaine de kilomètres de côte pour un total d'une quarantaine de plages urbaines et sauvages.



Figure 1 : Carte SHOM IGN – Littoral de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La géolocalisation spécifique du territoire (façade Atlantique, baie de Bonne Anse, embouchure de la Gironde, pertuis de Maumusson, estuaire de la Seudre) et les différents phénomènes naturels qui s'y jouent (érosion, courants, marées) expliquent les variétés de plages tant urbaines que sauvages ainsi que la constante évolution de leur configuration.

1.2. Evolution du trait de côte

Depuis plusieurs années, un important phénomène d'érosion bouleverse continuellement la géomorphologie de l'ensemble des plages du territoire :

- Accélération du phénomène de l'érosion des plages et des dunes (*intrusions marine dévastatrices*),
- Recul significatif du trait de côte (*plus de soixante mètres en un an pour certaines zones*),
- Changements radicaux de configuration de la façade littorale (*falaises sableuses, déplacement des bancs de sable, recul des dunes, diminution et aplanissement de l'espace plage*).
- Apparition de nouveaux risques (*submersion marine des plages, ensevelissement dunaire, sables mouvants, chutes d'arbres*).

La perpétuelle évolution du trait de côte implique une veille permanente de l'évolution du littoral du territoire de la CARA : nécessité de vérifier et d'adapter le dispositif de sécurité des zones de baignade afin de garantir la sécurité des usagers de la plage et de la baignade.

1.3. Analyse des besoins (méthodologie)

En 2021, le chef du service sécurité des zones de baignade de la CARA propose aux 7 maires des communes concernées les besoins en armement matériel et humain par la présente annexe.

Cette analyse fixe, en fonction de l'évolution typologique des différentes zones de baignade, :

- Le nombre de postes de secours à ouvrir,
- Le type d'armement matériel de chaque poste de secours,
- Le nombre de sauveteurs désirés par poste de secours,

en corrélation avec les différents arrêtés municipaux et préfectoraux.

1.4. Dispositions spécifiques

La dotation en matériel des postes de secours varie selon les caractéristiques techniques de chacune des zones de baignade aménagées et surveillées. Il est donc possible d'identifier un armement général, commun à chacun des postes de secours, et un armement spécifique, adapté aux particularités techniques et environnementales de chacune des zones de baignade du territoire de la CARA.

Parmi cet armement spécifique, il est possible de différencier notamment le matériel motorisé navigant et roulant, nécessitant des qualifications spécifiques quant à l'utilisation de ces derniers.

Afin de garantir l'opérationnalité du personnel saisonnier recruté par le SDIS 17, la CARA et le SDIS 17 organisent conjointement un stage de sélection, de formation et d'adaptation à l'emploi des candidats, respectant les spécificités des zones de baignade du territoire de la CARA.

Ainsi, le SDIS 17 veillera à la sélection et à l'aptitude des candidats les plus à même de répondre favorablement aux exigences attendues des missions confiées par la CARA au SDIS 17.

Le SDIS 17 recrute le personnel saisonnier retenu sous un statut de sapeur-pompier volontaire et en qualité de responsable de ce personnel saisonnier, s'engage à le faire travailler dans le respect de la réglementation attachée à leur statut de sapeur-pompier volontaire.

2. ORGANISATION DU DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DES ZONES DE BAINADE CARA 2021

2.1. Présentation du dispositif

2.1.1. Localisation des postes de secours

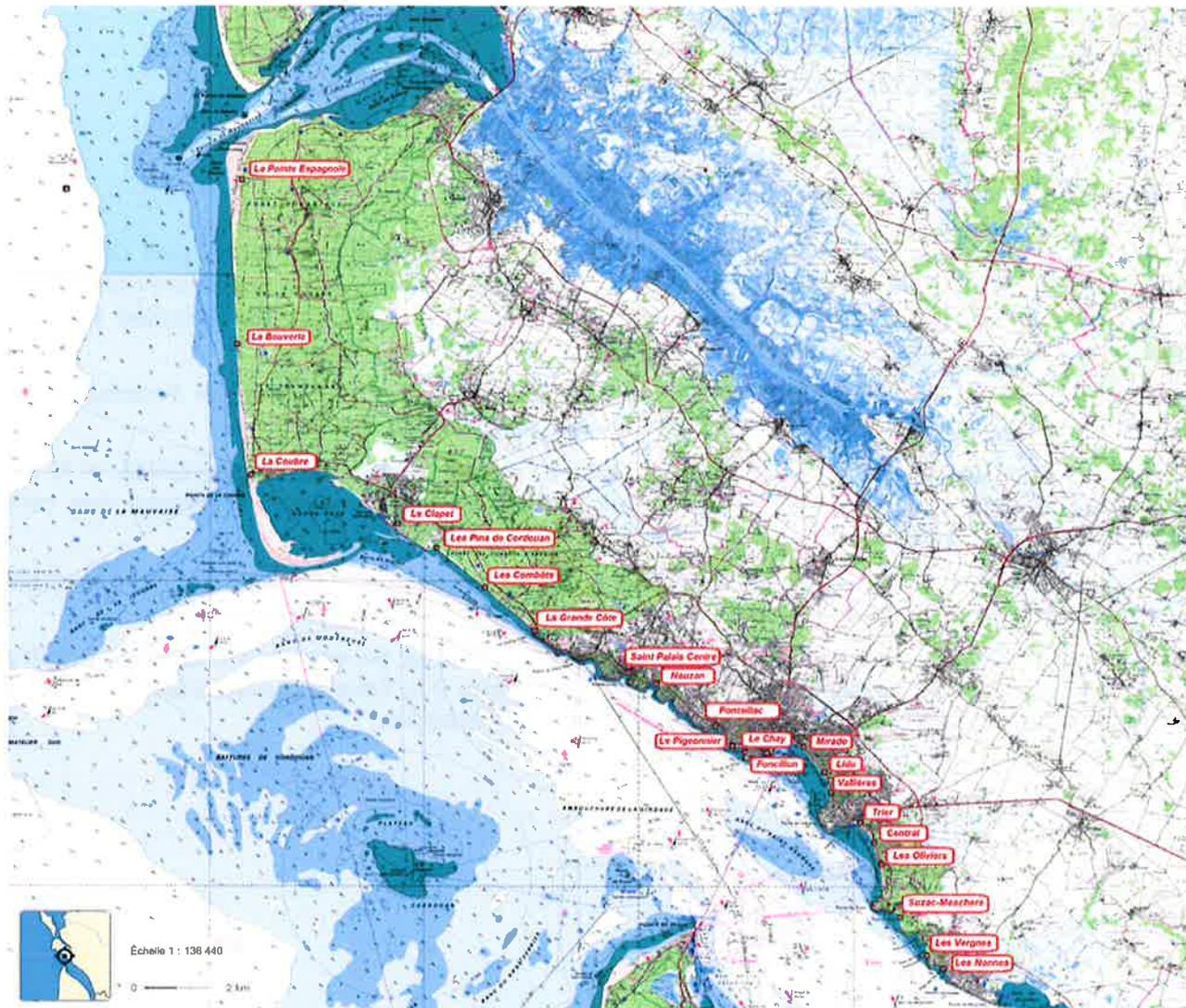


Figure 2 : Localisation des 22 postes de secours de la CARA

Commune	Meschers sur Gironde	Saint Georges de Didonne	Royan	Vaux sur Mer	Saint Palais sur Mer	Les Mathes La Palmyre	La Tremblade	Total
Nombre de postes de secours	3	4	6	1	3	2	3	22

Tableau 1 : Répartition des 22 postes de secours par commune littorale

Division de l'ensemble des postes de secours en trois secteurs :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

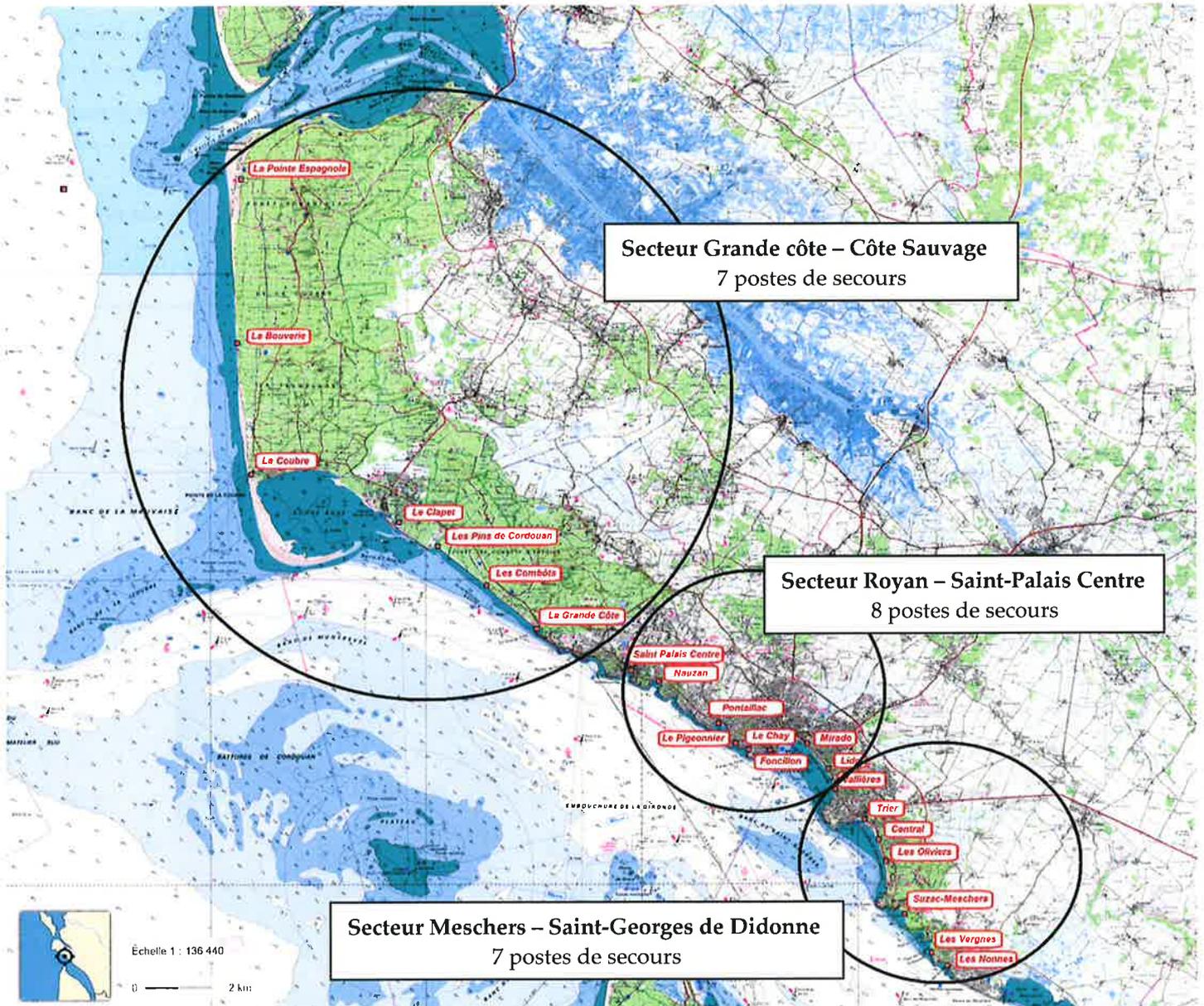


Figure 3 : Présentation des 3 secteurs des zones de baignade de la CARA

Secteur Meschers – Saint-Georges de Didonne :

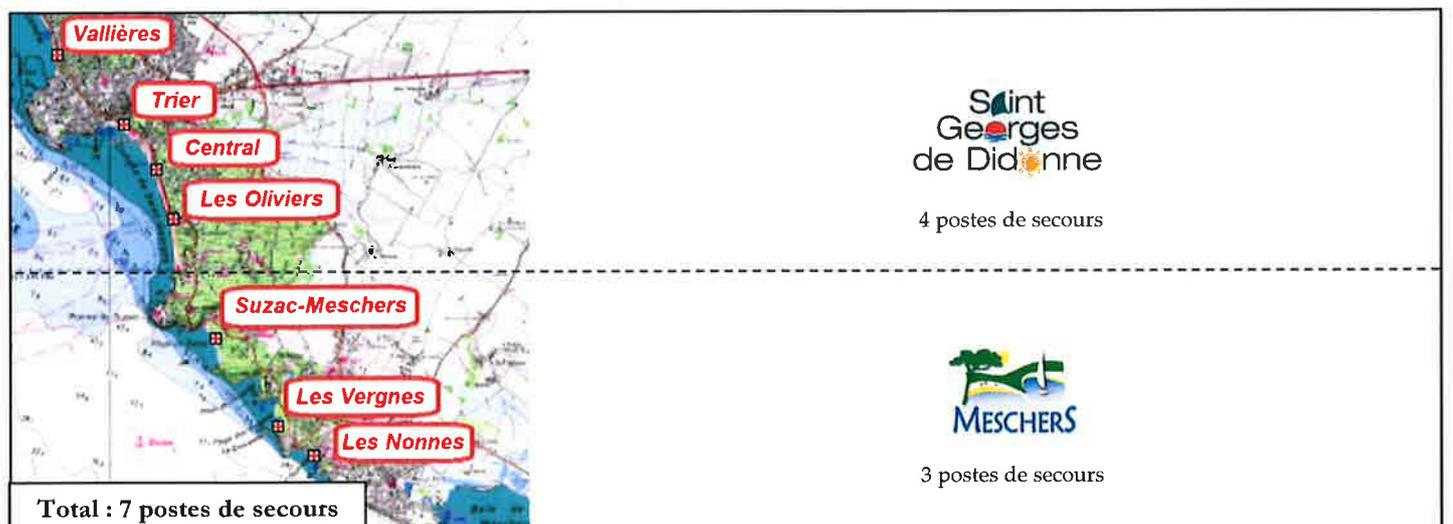


Figure 4 : Secteur Meschers – Saint-Georges de Didonne

Secteur de Royan – Vaux-sur-Mer – Saint-Palais Centre :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021



Figure 5 : Secteur Royan – Vaux-sur-Mer – Saint-Palais Centre

Secteur Grande côte – Côte Sauvage :

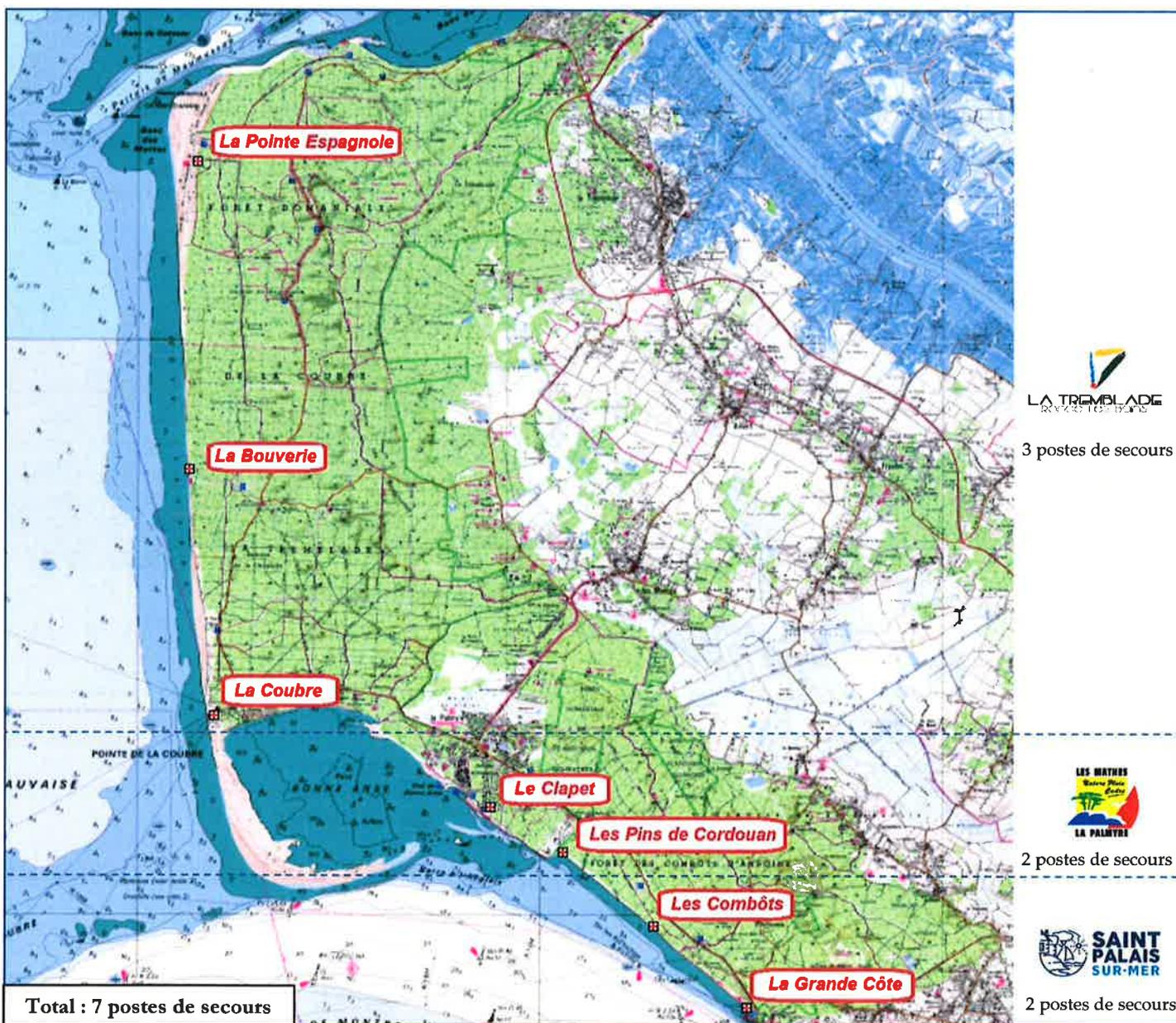


Figure 6 : Secteur Grande côte - Côte Sauvage

2.1.2. Périodes et horaires de surveillance 2021

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Commune	Postes de secours	Juin	Juillet		Août	
		du 19 au 30	du 1er au 2	du 3 au 31	du 1er au 29	du 30 au 31
Meschers	Les Nonnes					
	Les Vergnes					
	Suzac Meschers					
Saint Georges de Didonne	Les Oliviers					
	Central					
	Trier					
Royan	Vallières					
	Lido					
	Mirado					
	Foncillon					
	Le Chay					
Vaux sur Mer	Le Pigeonnier					
	Pontailiac					
Saint Palais sur Mer	Nauzan					
	Saint Palais Centre					
	La Grande Côte					
Les Mathes La Palmyre	Les Combôts					
	Les Pins de Cordouan					
La Tremblade Ronce Les Bains	Le Clapet					
	La Coubre					
	La Bouverie					
	La Pointe Espagnole					
Nombre de postes de secours ouverts		11	11	22	22	

	Période surveillée de 11h à 19h
	Période non surveillée

Tableau 2 : Périodes de surveillance 2021

8h00	9h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00	21h00	
			8 heures de surveillance en continue											

	Horaires de surveillance : de 11h00 à 19h00 pendant les périodes de surveillance
--	--

Tableau 3 : Horaires de surveillance

2.2. Analyse des zones de baignade aménagées et surveillées de la CARA

2.2.1. Meschers-sur-Gironde

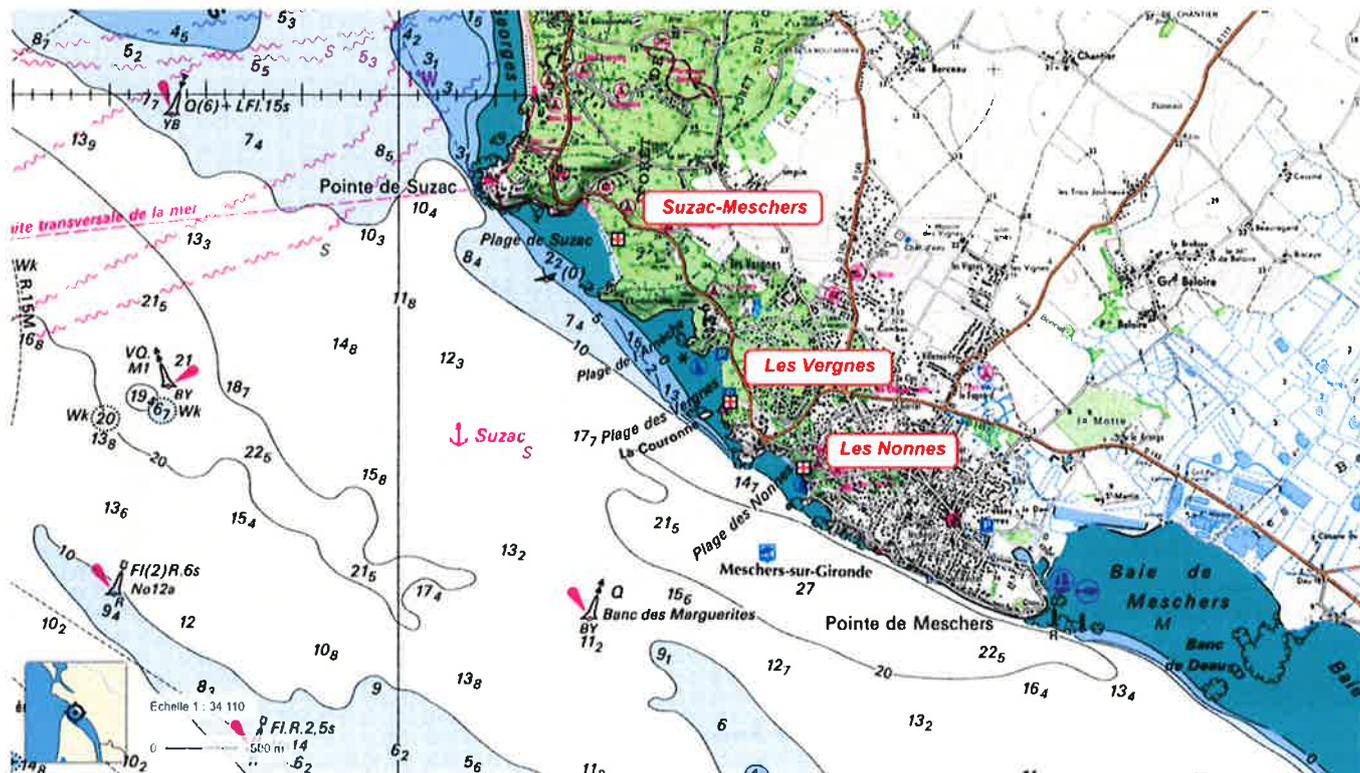


Figure 7 : Plages et postes de secours - Commune de Meschers-sur-Gironde

Les Nonnes :

Informations Poste de secours		LES NONNES	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°33'38" N	0°57'54" W	Nom de la plage :	Plage des Nonnes
Adresse :	49, Av. Nonnes, 17112, Meschers sur Gironde		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne		Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 3 à 5	Topologie :	Crique naturelle Plage de sable fin
Armement :	Embarcation semi-rigide		Observations :	- Présence d'un chenal au nord de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Forte pratique des activités nautiques (club de voile à proximité) - Fort courant estuarien - Présence d'un banc de sable pouvant interférer sur les courants

Les Vergnes :

Informations Poste de secours		LES VERGNES	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°33'52" N	0°58'18" W	Nom de la plage :	Plage des Vergnes
Adresse :	116, Av. Vergnes, 17112, Meschers sur Gironde		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne		Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 3 à 5	Topologie :	Crique naturelle Plage de sable fin
Armement :	Embarcation semi-rigide		Observations :	- Présence d'un chenal au nord et au sud de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien - Chute du fond marin

Suzac Meschers :

Informations Poste de secours		SUZAC MESCHERS	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°34'26" N	0°58'54" W	Nom de la plage :	Plage de Suzac
Adresse :	117, Bd. Suzac, 17112, Meschers sur Gironde		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne		Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 3 à 5	Topologie :	Crique naturelle Plage de sable fin
Armement :	Embarcation semi-rigide		Observations :	- Présence d'un chenal au centre de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de voile à proximité) - Proximité d'un centre de vacances

2.2.2. Saint-Georges de Didonne

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

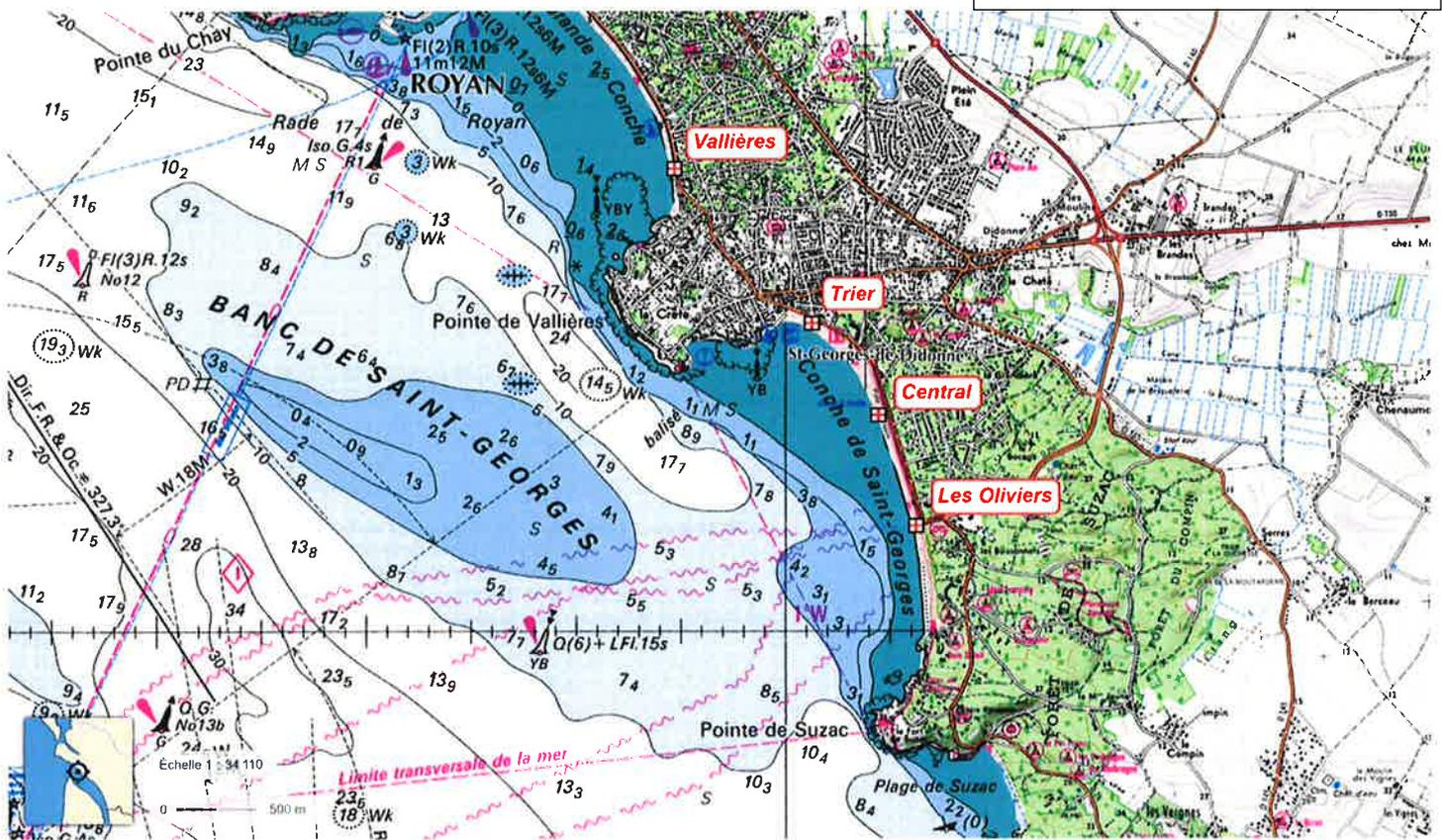


Figure 8 : Plages et postes de secours - Commune de Saint-Georges de Didonne

Les Oliviers :

Informations Poste de secours		LES OLIVIERS		Analyse de la plage et de la zone de baignade			
Coordonnées GPS :	45°35'21" N 0°59'21" W	Saint Georges de Didonne		Nom de la plage :	Plage de la Conche Sud	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Adresse :	Av. Président André Dublin, 17110, Saint Georges de Didonne			Type de plage :	Plage urbaine	Topologie :	Conche urbaine Plage de sable fin Zone forestière Zone portuaire à proximité
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne			Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au sud de la plage - Falaises côtières sur l'extrémité sud de la plage - Fort courant estuarien - Pic rocheux au niveau de la Pointe de Suzac - Zone de baignade de grande amplitude avec accès par les extrémités - Zone dite des "Roches blanches" au nord de la plage - Forte pratique des activités nautiques (clubs et port à proximité) - Erosion dunaire 		
Infrastructure :	Bungalows + conteneur	Effectif :	5 à 8				
Armement :	Embarcation semi-rigide Quad Chaise de surveillance						

Central :

Informations Poste de secours		CENTRAL		Analyse de la plage et de la zone de baignade			
Coordonnées GPS :	45°35'42" N 0°59'31" W	Saint Georges de Didonne		Nom de la plage :	Plage de la Conche Nord	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Adresse :	70, Bd Côte de Beauté, 17110, Saint Georges de Didonne			Type de plage :	Plage urbaine	Topologie :	Conche urbaine Plage de sable fin Zone portuaire à proximité
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne			Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au nord de la plage - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (clubs et port à proximité) - Zone dite des "Roches blanches" au sud de la plage 		
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif :	4 à 6				
Armement :	Marine jet Quad Chaise de surveillance						

Trier :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Informations Poste de secours : TRIER		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°36'02" N 0°59'51" W	Nom de la plage :	Plage des Yuccas
Adresse :	1, Bd. Côte de Beauté, 17110, Saint Georges de Didonne	Type de plage :	Plage urbaine
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne	Topologie :	Conche urbaine Plage de sable fin
Infrastructure :	Poste en dur Effectif : 3 à 5	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Armement :	Paddle rescue Chaise de surveillance	Observations :	- Présence d'un chenal au nord et au sud de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Forte pratique des activités nautiques (clubs et port à proximité) - Fort courant estuarien

Vallières :

Informations Poste de secours : VALLIERES		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°36'36" N 1°00'32" W	Nom de la plage :	Plage de Vallières
Adresse :	97, Bd. de Lattre de Tassigny, 17110, Saint Georges de Didonne	Type de plage :	Plage urbaine
Secteur :	Meschers / Saint Georges de Didonne	Topologie :	Conche urbaine Plage de sable fin Falaises côtières
Infrastructure :	Poste en dur + bungalow sanitaire Effectif : 3 à 5	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Armement :	Embarcation semi-rigide Paddle rescue Chaise de surveillance	Observations :	- Présence d'un chenal au nord de la plage - Estran rocheux recouvert d'huitres sauvages - Forte pratique des activités nautiques (club de voile et port à proximité) - Fort courant estuarien

2.2.3. Royan

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

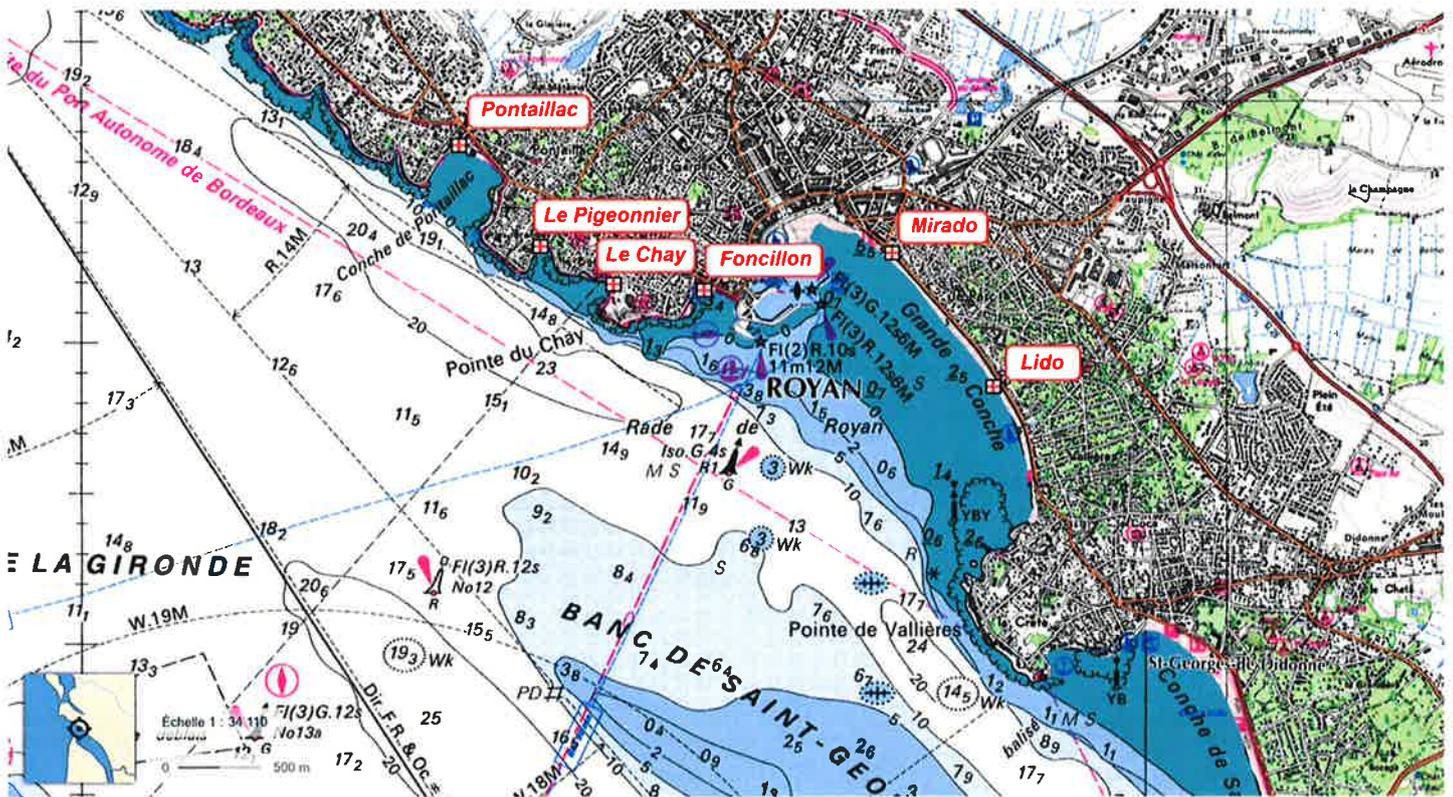


Figure 9 : Plages et postes de secours - Commune de Royan

Lido :

Informations Poste de secours	LIDO	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°36'41" N 1°00'42" W	Nom de la plage :	Plage du Lido
Adresse :	157, Bd Frédéric Garnier, 17200, Royan	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Topologie :	Conche urbaine
Armement :	Paddle rescue Quad Chaise de surveillance	Effectif :	3 à 5
		Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au sud de la plage - Bancs d'huitres sauvage face au Paradou - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de voile et port à proximité)

Mirado :

Informations Poste de secours	MIRADO	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°37'17" N 1°01'12" W	Nom de la plage :	Plage du Mirado
Adresse :	21, Bd Frédéric Garnier, 17200, Royan	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Topologie :	Conche urbaine
Armement :	Embarcation semi-rigide Paddle rescue Chaise de surveillance	Effectif :	4 à 6
		Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de deux chenaux au nord de la plage - Bancs d'huitres sauvage face au Paradou - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de voile et port à proximité)

Foncillon :

Informations Poste de secours	FONCILLON	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°37'11" N 1°02'04" W	Nom de la plage :	Plage de Foncillon
Adresse :	11 Façade Foncillon, 17200, Royan	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Type de plage :	Plage urbaine
Infrastructure :	Poste en dur	Topologie :	Crique naturelle
Armement :	Embarcation semi-rigide	Effectif :	3 à 4
		Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au sud de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien

Le Chay :

Informations Poste de secours		LE CHAY	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°37'12" N	1°02'31" W		
Adresse :	2, Bd. Côte d'Argent, 17200, Royan			
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre			
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 3 à 5		
Armement :	Paddle rescue (2) Chaise de surveillance			
Nom de la plage :	Plage du Chay		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Type de plage :	Plage urbaine			
Topologie :	Crique naturelle		Falaises côtières	
	Plage de sable fin		Côte rocheuse	
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien 			

Le Pigeonnier :

Informations Poste de secours		LE PIGEONNIER	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°37'19" N	1°02'48" W		
Adresse :	1, Plage du Pigeonnier			
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre			
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 3 à 4		
Armement :	Paddle rescue			
Nom de la plage :	Plage du Pigeonnier		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Type de plage :	Plage urbaine			
Topologie :	Crique naturelle		Falaises côtières	
	Plage de sable fin		Côte rocheuse	
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Plage non fumeur - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien 			

Pontailiac :

Informations Poste de secours		PONTAILLAC	Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°37'38" N	1°03'14" W		
Adresse :	Plage de pontailiac, 17200, Royan			
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre			
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif : 4 à 6		
Armement :	Embarcation semi-rigide Paddle rescue Chaise de surveillance			
Nom de la plage :	Plage de Pontailiac		Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Type de plage :	Plage urbaine			
Topologie :	Crique naturelle		Falaises côtières	
	Plage de sable fin		Côte rocheuse	
Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au nord de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de surf à proximité) 			

2.2.4. Vaux-sur-Mer

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

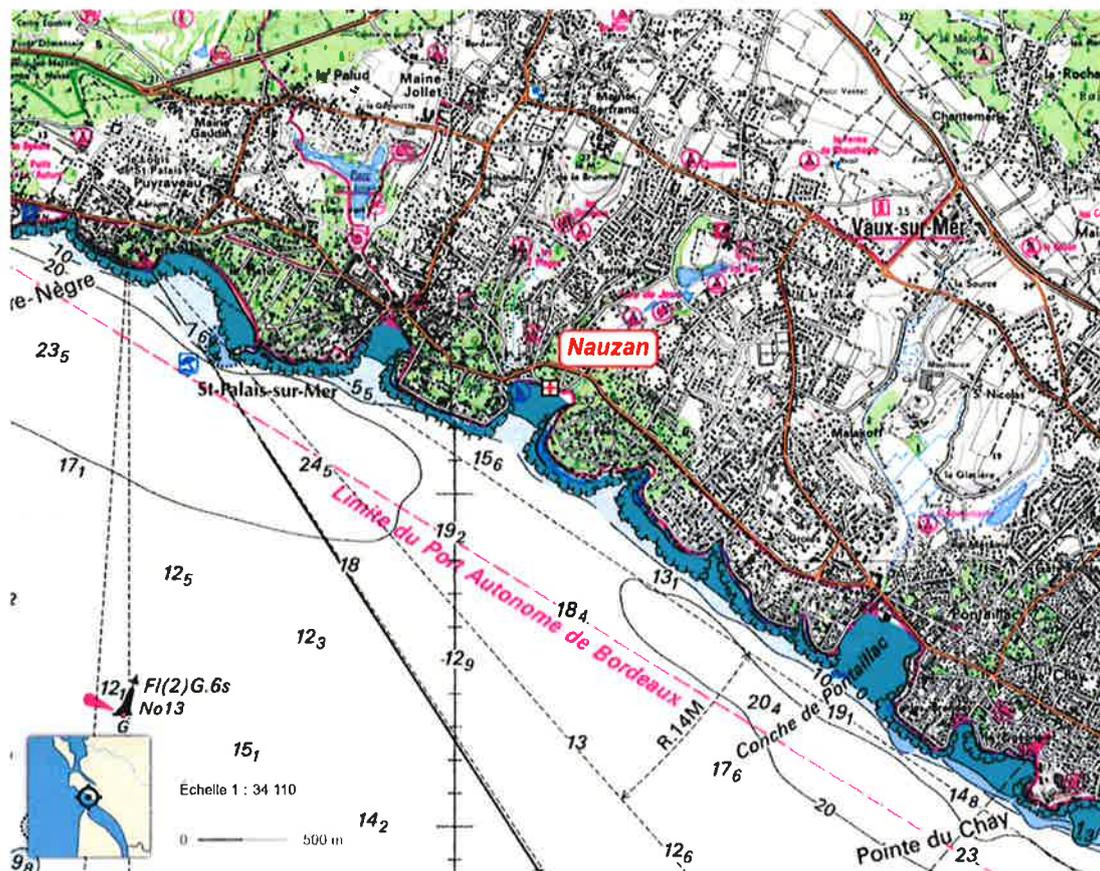


Figure 10 : Plage et poste de secours - Commune de Vaux-sur-Mer

Nauzan :

Informations Poste de secours		NAUZAN		Analyse de la plage et de la zone de baignade		
Coordonnées GPS :	45°38'20" N 1°04'39" W		Nom de la plage :	Plage de Nauzan	Côte d'appartenance :	Côte de Beauté
Adresse :	Av. de la Plage, 17640, Vaux sur Mer		Type de plage :	Plage urbaine		
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre		Topologie :	Crique naturelle Plage de sable fin		Falaises côtières Côte rocheuse
Infrastructure :	Poste en dur	Effectif :	4 à 6	Observations :	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un chenal au nord de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de voile à proximité) 	
Armement :	Embarcation semi-rigide Paddle rescue Chaise de surveillance					

2.2.5. Saint-Palais-sur-Mer

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021



Figure 11 : Plages et postes de secours - Commune de Saint-Palais-sur-Mer

Saint-Palais Centre :

Informations Poste de secours SAINT PALAIS CENTRE		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°38'29" N 1°05'13" W	Nom de la plage :	Plage du Bureau Côte d'appartenance : Côte de Beauté
Adresse :	6, Promenade de Steisslingen, 17420, Saint Palais sur Mer	Type de plage :	Plage urbaine
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Topologie :	Crique naturelle Falaises côtières Plage de sable fin Côte rocheuse
Infrastructure :	Poste en dur Effectif : 4 à 6	Observations :	- Présence d'un chenal au sud de la plage - Estran rocheux sur les extrémités de la plage - Fort courant estuarien - Forte pratique des activités nautiques (club de voile à proximité) - Corps morts en fond de zone de baignade
Armement :	Embarcation semi-rigide Paddle rescue Chaise de surveillance		

La Grande Côte :

Informations Poste de secours LA GRANDE CÔTE		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°39'12" N 1°08'33" W	Nom de la plage :	Plage de La Grande Côte Côte d'appartenance : Côte de Beauté
Adresse :	Av. des Combôts d'Ansoine, 17420, Saint Palais sur Mer	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Topologie :	Plage de sable fin Falaises et dunes côtières Zone forestière Blockhaus
Infrastructure :	Bungalows + conteneur Effectif : 4 à 6	Observations :	- Ouverture sur l'Atlantique - Fort courant de marée - Conditions de mer régulières (vagues importantes) - Forte pratique des activités nautiques - Forte pratique des activités terrestres (club de chars à voile à proximité) - Erosion de la dune
Armement :	Marine jet Quad Chaise de surveillance		

Les Combôts :

Informations Poste de secours LES COMBÔTS		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°39'55" N 0°57'54" W	Nom de la plage :	Plage des Combôts Côte d'appartenance : Côte de Beauté
Adresse :	Parking des Combôts, 17420, Saint Palais sur Mer	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Royan / Vaux / Saint Palais Centre	Topologie :	Plage de sable fin Falaises et dunes côtières Zone forestière Blockhaus
Infrastructure :	Bungalows + conteneur Effectif : 4 à 6	Observations :	- Ouverture sur l'Atlantique - Fort courant de marée - Conditions de mer régulières (vagues importantes) - Forte pratique des activités nautiques - Erosion de la dune
Armement :	Embarcation semi-rigide Quad Chaise de surveillance		

2.2.6. Les Mathes / La Palmyre

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

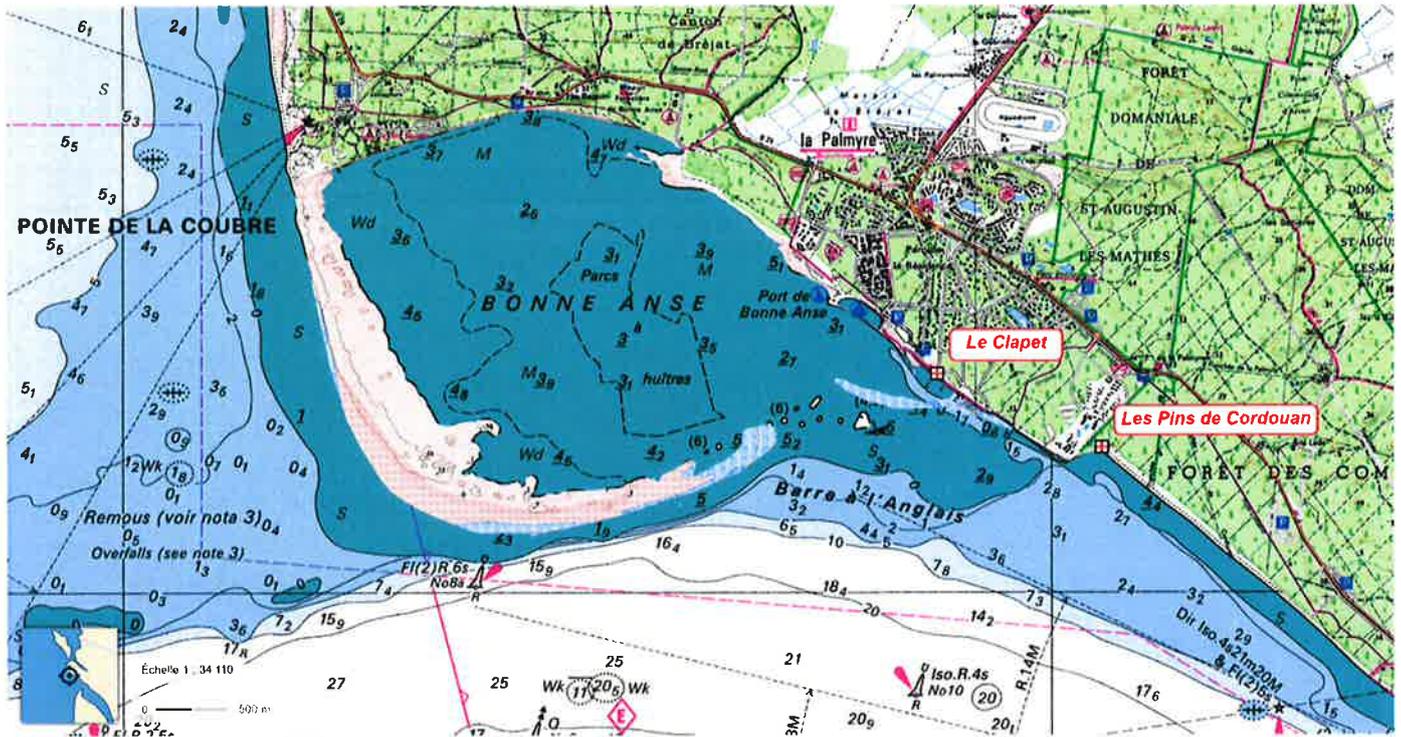


Figure 12 : Plages et postes de secours - Commune de Les Mathes-La Palmyre

Les Pins de Cordouan :

Informations Poste de secours LES PINS DE CORDOUAN		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°40'33" N 1°09'40" W	Nom de la plage :	Plage des Pins de Cordouan Côte d'appartenance : Côte de Beauté
Adresse :	Av. de Mornay (coté Club Med), 17570, Les Mathes - La Palmyre	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Grande Côte / Côte Sauvage	Topologie :	Plage de sable fin Bancs de sable Dunes cotières
Infrastructure :	Bungalows + conteneur Effectif : 4 à 6	Observations :	- Géomorphologie complexe - Bancs de sable - Fort courant de marée - Forte pratique des activités nautiques (clubs et port à proximité) - Proximité du Club Med - Erosion de la dune
Armement :	Marine jet Paddle rescue Quad		

Le Clapet :

Informations Poste de secours LE CLAPET		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°40'49" N 1°10'38" W	Nom de la plage :	Plage du Clapet Côte d'appartenance : Côte de Beauté
Adresse :	Promenade des deux Phares, 17570, Les Mathes - La Palmyre	Type de plage :	Plage urbaine
Secteur :	Grande Côte / Côte Sauvage	Topologie :	Plage de sable fin Digues rocheuses Bancs de sable
Infrastructure :	Bungalows Effectif : 4 à 6	Observations :	- Géomorphologie complexe - Zone de baignade qui se localise dans la baie de Bonne Anse - Très fort courant de marée - Forte pratique des activités nautiques (clubs et port à proximité) - Possible absence d'eau à marée basse - Proximité du Club Med - Chenal portuaire à proximité
Armement :	Paddle rescue (2)		

2.2.7. La Tremblade

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

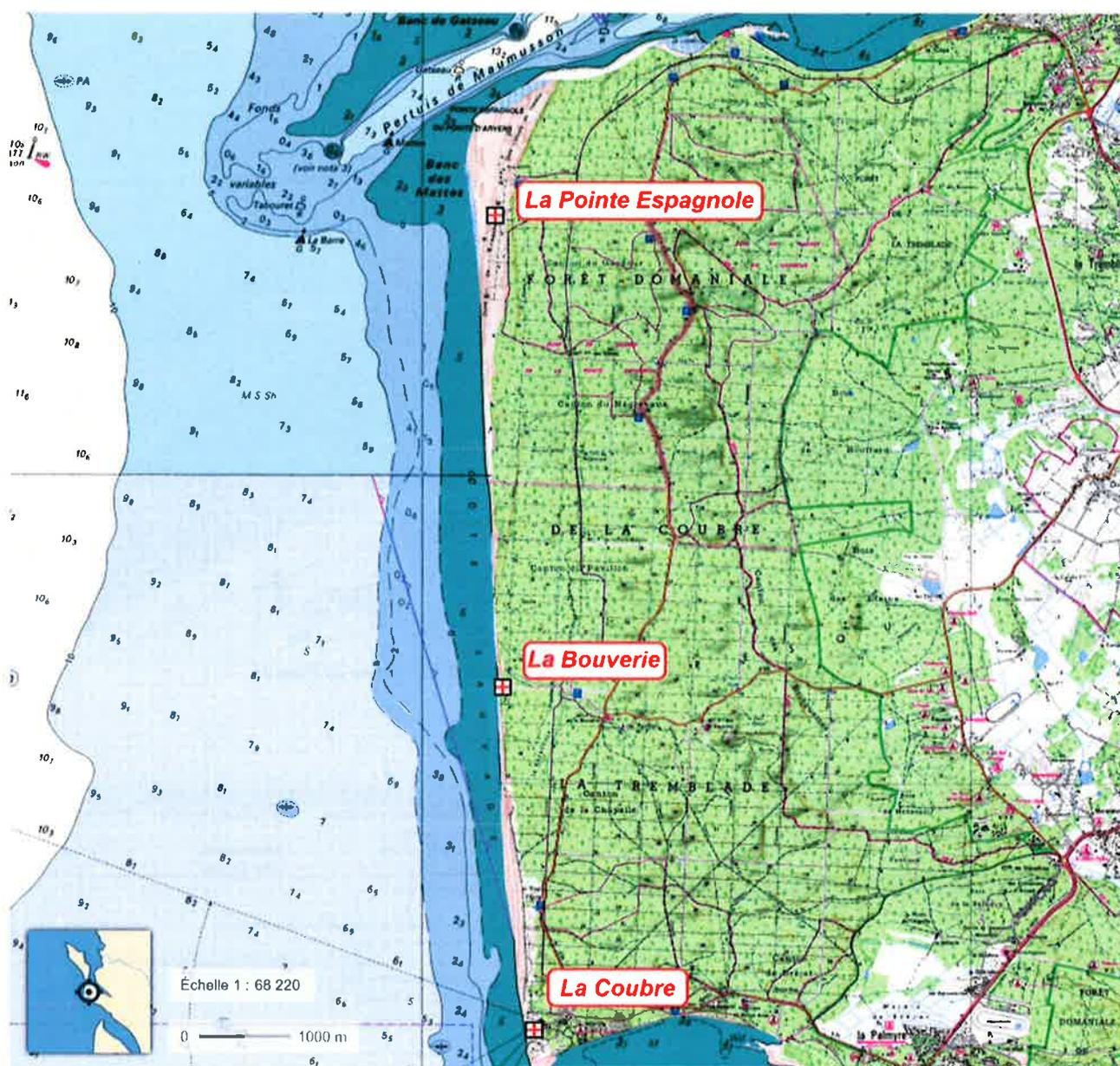


Figure 13 : Plages et postes de secours - Commune de La Tremblade

La Coubre :

Informations Poste de secours LA COUBRE		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°41'43" N 1°14'03" W	Nom de la plage :	Plage de La Coubre
Adresse :	Phare de la Coubre - Forêt de la Coubre, 17390, La Tremblade (Ligne 52 de la forêt de la Coubre)	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Grande Côte / Côte Sauvage	Topologie :	Plage de sable fin Baïnes et bancs de sable Zone forestière
Infrastructure :	Bungalows + conteneurs	Côte d'appartenance :	Côte Sauvage
Effectif :	5 à 8	Observations :	- Ouverture sur l'Atlantique - Géomorphologie complexe - Bancs de sable, baïnes - Fort courant de marée - Conditions de mer régulières (vagues très importantes, shore break) - Forte pratique des activités nautiques - Erosion dunaire - Risque de submersion de la plage à marée haute
Armement :	Marine jet Paddle rescue Unité Légère de Secours Chaise de surveillance		

La Bouverie :

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Informations Poste de secours LA BOUVERIE		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°43'52" N 1°14'19" W	Nom de la plage :	Plage de La Bouverie
Adresse :	Parking de la Bouverie - Forêt de la Coubre, 17390, La Tremblade (Ligne 33 de la forêt de la Coubre)	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Grande Côte / Côte Sauvage	Topologie :	Plage de sable fin Baïnes et bancs de sable Zone forestière
Infrastructure :	Bungalows + conteneurs	Côte d'appartenance :	Côte Sauvage
Effectif :	5 à 8	Observations :	- Ouverture sur l'Atlantique - Géomorphologie complexe - Bancs de sable, baïnes - Fort courant de marée - Conditions de mer régulières (vagues très importantes, shore break) - Forte pratique des activités nautiques - Erosion dunaire - Risque de submersion de la plage à marée haute
Armement :	Marine jet Paddle rescue Unité Légère de Secours Chaise de surveillance		

La Pointe Espagnole :

Informations Poste de secours LA POINTE ESPAGNOLE		Analyse de la plage et de la zone de baignade	
Coordonnées GPS :	45°46'33" N 1°14'34" W	Nom de la plage :	Plage de La Pointe Espagnole
Adresse :	Phare de la Coubre - Forêt de la Coubre, 17390 La Tremblade (Ligne 8 de la forêt de la Coubre)	Type de plage :	Plage sauvage
Secteur :	Grande Côte / Côte Sauvage	Topologie :	Plage de sable fin Baïnes et bancs de sable Zone forestière
Infrastructure :	Bungalows + conteneurs	Côte d'appartenance :	Côte Sauvage
Effectif :	5 à 8	Observations :	- Ouverture sur l'Atlantique - Géomorphologie complexe - Bancs de sable, baïnes - Fort courant de marée - Conditions de mer régulières (vagues très importantes, shore break) - Forte pratique des activités nautiques - Erosion dunaire
Armement :	Marine jet Paddle rescue Unité Légère de Secours Chaise de surveillance		

2.3. Armement des postes de secours de la CARA 2021

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

2.3.1. Armement général type

Inventaire type d'un poste de secours de la CARA					
Liste du matériel	Quantité	Liste du matériel	Quantité	Liste du matériel	Quantité
Panneau et matériel de signalisation		Matériel de liaison		Matériel divers (suite)	
Mât de signalisation	1	VHF fixe	1	Balai	1
Flammes (V + J) + R + Vent de terre)	2 + 1 + 1 + 1	VHF mobile + chargeur	Variable	Balai brosse + serpillère	1 + 1
Limite de bain + Fanion + fourreaux	2 + 4 + 2	Housse étanche	Variable	Raclette	1
Panneau Météo	1	Mégaphone	1	Petite pelle + balayette	1 + 1
Panonceau Poste de Secours	1	Sonorisation	1	Seau	1
Matériel de secourisme		Téléphone portable	1	Bassine	1
Pharmacie du poste (voir inventaire Pharmacie)	1	Matériel divers		Poubelle	1
Sac de secours équipé (voir inventaire Sac de secours)	1	Clé du poste	1	Essuie tout	1
DSA	1	Lot administratif (stylos...)	1	Boîte de dosettes Bactidose	1
Jeu d'atelles	1	Extincteur 6 KG ABC	1	Bouteille de mir	1
Bouteille O2 réserve	1	Chaise de surveillance + parasol	variable	Lave vitre	1
Brancard pliant + sangles	1 + 3	Jumelles	1 minimum	Pulvérisateur VG insect	1
Poubelle médicale	1	Thermomètre	1	Savon	1
Lit	1	Bureau	1	Poche poubelle	1
Matelas + oreiller de soins	1 + 1	Table	variable	Eponge mixte	1
Plan dur flottant + housse	1 + 1	Chaise	variable	Gel WC	1
Bassine de soins	1	Plaque de cuisson	1	Désodorisant WC	1
Matériel sauvetage		Micro onde	1	Balai WC	1
Filin + frite rescue	Variable	Réfrigérateur	1	Papier toilette	1
Paddle et/ou Embarcation (Voir inventaire et tableau armement spécifique)	Variable	Réglette électrique en 4, en 5, en 6	1 + 1 + 1	Quad ou Unité Légère de Secours (Voir inventaire et tableau armement spécifique)	Variable

Tableau 4 : Inventaire général type d'un poste de secours de la CARA

Inventaire DSA	
Liste du matériel	Quantité
Défibrillateur Semi Automatique	
Boite de rangement étanche	1
Serviette microfibre	1
Rasoirs	2
Compresse 7,5 x 7,5	2
Patchs adultes	1
Patchs pédiatriques	1

Tableau 5 : Inventaire armement défibrillateur semi-automatique

Inventaire Pharmacie					
Liste du matériel		Quantité	Liste du matériel		Quantité
Pansement Absorbant	3	Hibiscrub	1		
Bande de Gaze	5	Dosiseptine	20		
Sparadrap	1	Sédermyl	1		
Elastoplaste	1	Trolamine	1		
Tenso ou Urgo	1	Sérum Physiologique	10		
Sachet de compresses 7,5 x 7,5	1	Couverture Space (bleue et grise)	1		
Boîte de Gants taille M ou L	1	Drap à usage unique	5		
Bassin Réniforme	1	Masque inhalation H.C. adulte	2		
Paire de Ciseaux	1	Masque inhalation H.C. enfant	2		
Pince à Echarde	1	Pulvérisateur 3D alim(désinfectant)	1		
Echarpe	2	Boite de lingettes de désinfection	1		
Comresse stérile 7,5 x 7,5	5	Thermomètre	1		
Poche gel froid/chaud	2	Lunettes de protection + Masque FFP2	2 + 2		
Flacon de gel désinfectant	1	Tensiomètre + Stéthoscope	1 + 1		
Masque chirurgical	20				

Tableau 6 : Inventaire Pharmacie du poste de secours de la CARA

Inventaire Sac de secours					
Poche de gauche		Poche Centrale		Poche de droite	
Liste du matériel	Quantité	Liste du matériel	Quantité	Liste du matériel	Quantité
Dosiseptine	5	Bouteille O ² (1 m ³)	1	Couverture SPACE	1
Pansements Absorbants	3	BAVU Adulte + Filtre antibactérien	1	Collier cervical réglable	1
Bandes de Gaze	4	Twin Pump + 1 canule d'aspiration	1	Collier pédiatrique	1
Sparadrap	1	BAVU pédiatrique	1	Bâche bleue	1
Paire de Ciseaux	1	Masque T 2	1		
Garrot	1	Masque T 4	1		
Paires de Gants	3	Masque T 5	1		
Sachets de compresses stériles	5	MHC adulte	1		
Echarpes	2	MHC enfant	1		
Sac Poubelle	1				
Couverture Isothermique	1				
C.H.U.T	1				
Thermomètre frontal	1				
Oxymètre de pouls	1				
Boîte de canules de Guédel	1				
Tensiomètre	1				
Plaquette fiche bilan	1				
Lunettes de protection + Masque FFP2	2 + 2				
Masque chirurgical	4				
Fiche bilan	1				

Tableau 7 : Inventaire Sac de secours des postes de secours de la CARA

Inventaire Groupe électrogène (si poste de secours équipé)	
Liste du matériel	Quantité
Groupe électrogène insonorisé	1
Paire de gants hydrocarbure	1
Bidon 20 L fuel	2

Tableau 8 : Inventaire matériel en cas de groupe électrogène

2.3.2. Armement spécifique

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210621-DCM21-074a-DE
Date de télétransmission : 21/06/2021
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Armement spécifique des postes de secours de la CARA

Commune	Poste de secours		Effectif minimum de sauveteur présent par jour	Effectif cible d'affectation et de fonctionnement	Equipement spécifique du poste de secours			
	Nom	Localisation			Matériel navigant et roulant	Matériel de liaison	Matériel de sauvetage	Matériel de surveillance
MESCHERS	Les Nonnes	Plage des Nonnes	3	5	1 Embarcation Semi-rigide	1 TPH 1 VHF Fixe + 2 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Paire de Jumelles
	Les Vergnes	Plage de Vergnes	3	5	1 Embarcation Semi-rigide	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Suzac	Plage de Suzac Meschers	3	5	1 Embarcation Semi-rigide	1 TPH 1 VHF Fixe + 2 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Paire de Jumelles
SAINT GEORGES DE DIDONE	Les Oliviers	Grande Conche SUD	5	8	1 Embarcation Semi-rigide 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Central	Grande Conche CENTRE	4	6	1 Jet ski 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Trier	Grande Conche NORD	3	5	1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 2 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Vaillères	Sulte Grande Conche de Royan	4	5	1 Embarcation Semi-rigide 1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
ROYAN	Udo	Grande Conche de Royan CENTRE	3	5	1 Paddle Rescue 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Mirado	Grande Conche de Royan NORD	4	6	1 Embarcation Semi-rigide 1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Foncillon	Plage de Foncillon	3	4	1 Embarcation Semi-rigide	1 TPH 1 VHF Fixe + 2 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Paire de Jumelles
	Le Chay	Plage du Chay	3	5	1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Le Pigeonnier	Plage du Pigeonnier	3	4	1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 2 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Paire de Jumelles
	Pontailiac	Plage de Pontailiac	4	6	1 Embarcation Semi-rigide 1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
VAUX SUR MER	Nauzan	Plage de Nauzan	4	6	1 Embarcation Semi-rigide 1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
SAINT PALAIS SUR MER	Saint Palais Centre	Plage du Bureau	4	6	1 Embarcation Semi-rigide 1 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 3 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	La Grande Côte	Grande Côte - Le Petit Poucet	4	6	1 Jet ski 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Les Combôts	Grande Côte - Les Combôts d'Ansoine	4	6	1 Embarcation Semi-rigide 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 1 Bouée tube	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
LES MATHES - LA PALMYRE	Les Pins de Cordouan	Grande Côte - devant le Club Med	4	6	1 Jet ski 1 Paddle Rescue 1 Quad	1 TPH 1 VHF Fixe + 5 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
	Le Clapet	Promenade des deux phares	4	6	2 Paddle Rescue	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	1 Filin 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 2 Paires de Jumelles
LA TREMBLADE	La Coubre	Forêt de la Coubre - Ligne 52	5	8	1 Jet ski 1 Paddle Rescue 1 Unité Légère de Secours (ULS)	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	2 Filins 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 3 Paires de Jumelles
	La Bouverie	Forêt de la Coubre - Ligne 33	5	8	1 Jet ski 1 Paddle Rescue 1 Unité Légère de Secours (ULS)	1 TPH 1 TPH satellite 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	2 Filins 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 3 Paires de Jumelles
	La Pointe Espagnole	Forêt de la Coubre - Ligne 8	5	8	1 Jet ski 1 Paddle Rescue 1 Unité Légère de Secours (ULS)	1 TPH 1 VHF Fixe + 4 VHF Portatives	2 Filins 2 Bouées tubes	1 Chaise de surveillance 3 Paires de Jumelles
Chef de secteur			2	3	Le SDIS 17 fournit un véhicule léger par Chef de secteur	3 VHF Portatives (1 par Chef de secteur)	/	/
Total	22 postes de secours		86	132	11 Embarcations semi-rigides 6 Marines Jet 6 Quads 3 Unités Légères de Secours 14 Paddles Rescue	22 TPH 1 TPH satellite 22 VHF Fixes 76 VHF Portatives	25 Filins 34 Bouées tubes	18 Chaises de surveillance 43 Paires de Jumelles

Tableau 9 : Récapitulatif de l'armement spécifique des 22 postes de secours de la CARA

L'effectif indiqué par poste de secours est déterminé selon l'environnement, les risques identifiés, l'armement spécifique du poste de secours dans le but d'assurer, dans les meilleures conditions possibles, les missions de prévention, de surveillance et d'intervention des zones de baignade aménagées et surveillées.

Inventaire Embarcation Semi Rigide	
Liste du matériel	Quantité
Embarcation Semi rigide + Remorque	1 + 1
Nourrice + cordon	1 + 1
Protection hélice	1
Extincteur 1 kg	1
Bouée couronne	1
Caisson étanche	1
Gilet pilote + Casque	2 + 2
Sécurar Solas	2
Gonfleur	1
Pagaies	2
Bout de remorquage	1
Ecope	1
Lampe Torche	1
Manomètre de pression	1
Coupe-circuit	2
Embout de rinçage	1
Tuyau de rinçage	1
Bidon 20 L essence bateau	1
Entonnoir	1
Cône de Lubeck	4

Inventaire Marine Jet	
Liste du matériel	Quantité
MARINE JET + Remorque	1 + 1
Lampe torche	1
Fumigène Solas	1
Casque de protection + lunettes	3 + 1
Gilet Pilote	3
Coupe-circuit	2
Bout de remorquage	1
Tuyau de rinçage	1
Trousse à outils	1
Bidon 20 L essence jet	1
Entonnoir	1
Cône de Lubeck	4

Tableaux 10 : Inventaire spécifique de l'armement d'un poste de secours d'une embarcation semi rigide ou d'un marine jet

Inventaire Quad	
Liste du matériel	Quantité
QUAD	1
Casque	1
Sac Bravo équipé + housse	1 + 1
Barquette de sauvetage	1
Pulvérisateur WD 40	1
Bidon 20 L essence SP 95	1
Cône de Lubeck	4

Inventaire ULS	
Liste du matériel	Quantité
Unité Légère de Secours (ULS)	1
Bidon 20 L essence SP 95	1
VHF fixe	1
Fumigène	1
Casque	2
Barquette de sauvetage	1
Sac Bravo équipé + housse	1 + 1
Carré ONF + Carte Secteur	1 + 1
Plaque désensablage + pelle US	2 + 1
Pulvérisateur WD 40	1
Produit nettoyant Piel	1
Cône de Lubeck	4

Tableaux 11 : Inventaire spécifique de l'armement d'un poste de secours d'un quad ou d'une unité légère de secours (ULS)

Inventaire Caisse OPS Chef de Secteur	
Liste du matériel	Quantité
Caisse de rangement	1
VHF mobile + Chargeur	1 + 1
Housse étanche	2
Boite Disiseptine	1
Serum physiologique	10
Couverture de survie	1
Kit recharge DSA	1
Rasoir	1
Compresse stérile	5
Paquet de compresse 7,5 x 7,5	1
Kit canules	1
Flacon Aspirateur de mucosités	1
Filtre antibactérien BAVU	1
Collier cervical adulte + enfant	1 + 1
Echarpes	2
MHC adulte	2
MHC pédiatrique	1
Masques chirurgicaux	10
Lunettes de protection + Masque FFP2	2 + 2
Piles LR14	3
Piles LR6	4
Carré ONF	1

Tableau 12 : Inventaire caisse opérationnelle Chef de secteur

2.3.3. Répartition des effectifs

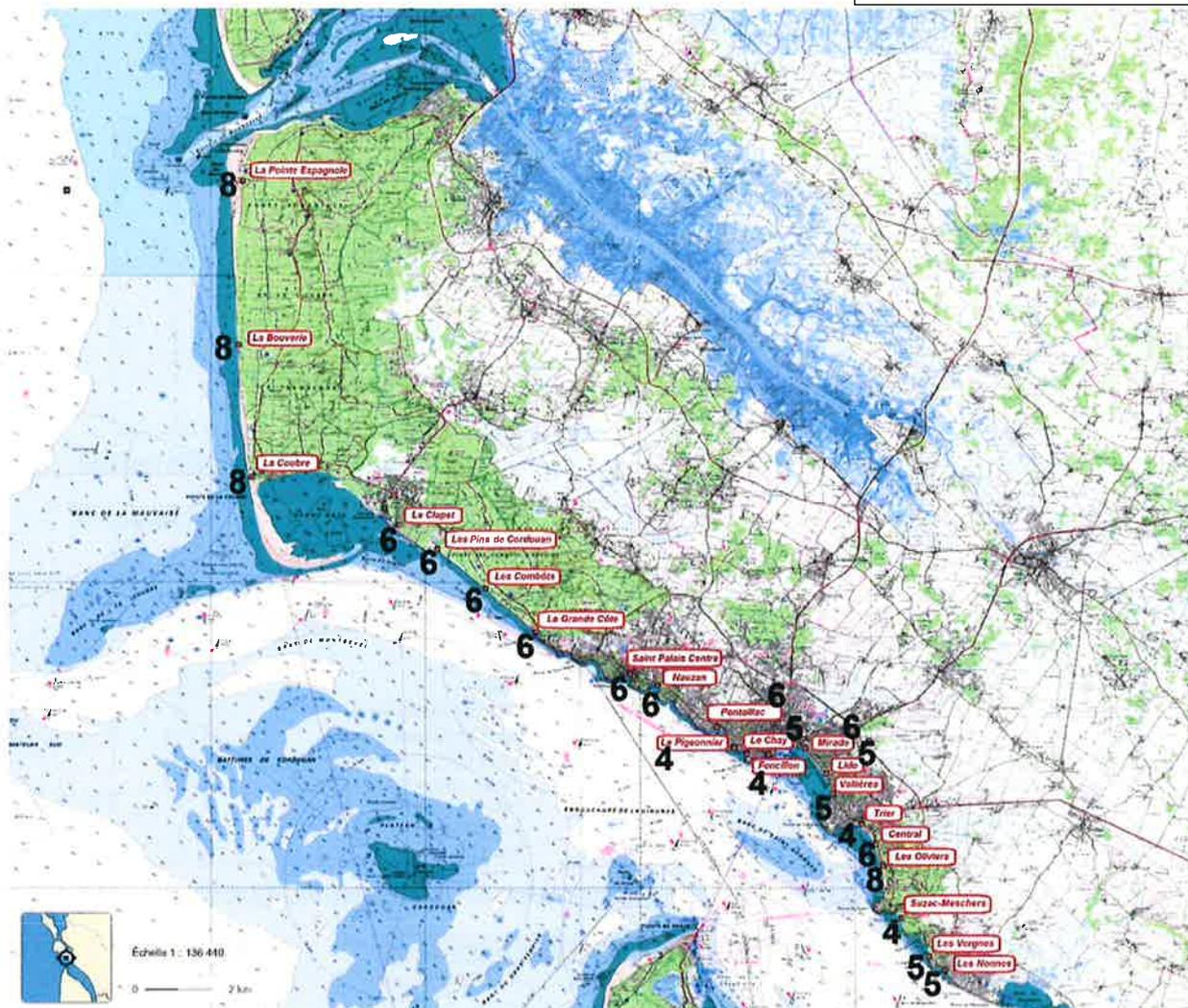


Figure 16 : Répartition des effectifs d'affectation désirés

Commune	Meschers sur Gironde	Saint Georges de Didonne	Royan	Vaux sur Mer	Saint Palais sur Mer	Les Mathes La Palmyre	La Tremblade	Total
Nombre de postes de secours	3	4	6	1	3	2	3	22
Nombre de nageurs sauveteurs	15	24	30	6	18	12	24	129
Nombre de chefs de secteur	1		1		1			3

Effectif total 132

Tableau 13 : Récapitulatif répartition des nageurs sauveteurs par commune littorale

3. MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

3.1. Fonctionnement des postes de secours CARA

- Un poste de secours constitué d'une équipe de nageurs sauveteurs privilégiant la bonne connaissance de la zone de baignade et du matériel,
- En cas d'absence, dans la mesure du possible, privilégier le remplacement de ces sauveteurs par d'autres sauveteurs du même secteur géographique,
- Si aucune solution ne permet d'atteindre l'effectif minimum pour un fonctionnement dégradé d'un poste de secours, la surveillance de sa zone de baignade ne pourra être assurée.

3.2. Organigramme - Rôles et missions des nageurs sauveteurs



Figure 8 : Organigramme opérationnel des nageurs sauveteurs saisonniers

Se référer au règlement de fonctionnement des postes de secours armés par le SDIS 17.